

<http://ugtg.org/spip.php?article548>



Affaire Jephthé et Tilus DEPREUX c/ Préfecture

- Actualité -



Date de mise en ligne dimanche 14 septembre 2008

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



Sarah ARISTIDE, Roland EZELIN et Evita CHEVRY

Avocats au Barreau de la Guadeloupe

Aff : Jephthé DEPREUX et Tilus DEPREUX c/ Préfecture

Pointe-à-Pitre, le 12 Septembre 2008

Mr le Préfet de la Région Guadeloupe

Rue Lardenoy

97100 BASSE-TERRE

RAR

Monsieur le Préfet,

Nous faisons suite aux propos que vous avez cru pouvoir tenir sur les antennes de RCI ce jour, quant au fait que nous n'avons toujours pas saisi les Autorités Administratives, **ce qui s'explique dans le mesure où vous n'avez jamais fait droit à nos demandes de copie du dossier.**

Pour votre information, nous sommes juristes et ne travaillons pas sans les éléments de la procédure.

Nous attendons avec impatience que vous teniez des propos de la sorte pour conforter notre démonstration quant à la manière dont vos services procèdent.

Vous vous autorisez ainsi à jeter le discrédit sur la parole de trois Avocats, ce que nous n'acceptons pas.

Dès lors quelles méthodes vos représentants et vous-même, mettez en oeuvre face à un citoyen démuné de toute connaissance juridique, ayant déjà eu à faire à la préfecture à de multiples reprises et s'étant fait refouler pour régulariser sa situation (bien évidemment sans que vous ne lui ayez remis aucun document) et interpellé donc sans titre régulier avec son enfant de quatre ans et demi ?

Nous vous avons adressé deux courriers datés du 5 Septembre par lettre simple.

Par ailleurs, le 10 Septembre, relance vous était faite cette fois par courrier simple et par télécopie aux services de la sous préfecture de Pointe-à-Pitre et ce par simple mesure de précaution afin que vous soyez dans l'impossibilité de nous mettre en « porte à faux », votre sous préfet ayant également été averti.

Il est donc dès lors inimaginable, voire incohérent, que vous ayez tenu les propos querellés. Pourtant vous l'avez fait, sans aucun état d'âme et à notre grande satisfaction...

Nous vous adressons copie des courriers que nous vous avons envoyés par RAR cette fois, puisqu'il semble que cette formalité soit nécessaire à « **vosre information** ».

Bien évidemment nous diffusons la présente à l'ensemble des médias locaux qui seront en mesure d'apprécier la gestion de vos services mais également le mépris que vous affichez ouvertement aux Avocats Guadeloupéens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos salutations distinguées.

Sarah ARISTIDE, Roland EZELIN et Evita CHEVRY

